

Parc national des Pyrénées

Orientation 08: Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

• MESURES DE VALORISATION

[...]

- Valoriser les contes, chants, danses, savoirs, savoir-faire et pratiques
- Soutenir les expressions collectives (fêtes...) du patrimoine culturel immatériel

[...]

Contributions attendues des communes

- Soutiennent les démarches respectueuses des savoir-faire et des savoir-vivre valléens ;
- Définissent et mettent en oeuvre un cahier des charges pour la valorisation des actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- Encouragent la transmission d'un savoir-vivre en montagne auprès des habitants, en particulier ceux récemment arrivés.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient les démarches de diffusion auprès des populations locales des savoirs locaux et des savoirs universitaires sur le patrimoine culturel des vallées ;
- Favorise les projets collectifs interdisciplinaires (redécouverte des savoir-faire) et les échanges de compétences entre les acteurs des différentes vallées du territoire.

Principaux autres partenaires à mobiliser

DRAC, inspections académiques, universités, IGN, collectivités territoriales (notamment les archives départementales), conservatoires de musique et de danse à rayonnements départementaux de Tarbes et de Pau, opérateurs régionaux pour l'occitan, CBNPMP, Pays d'Art et d'Histoire, Association de connaissance et de promotion de l'occitan, associations culturelles, associations de connaissance et de protection du patrimoine : sociétés savantes, radios associatives locales, Commissariat de massif des Pyrénées...

Parc national des Pyrénées

Page 104 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2269

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:28